



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**COVID-19** Metz, le 22/03/2020

## Accueil des enfants des personnels prioritaires

Plus de cent lieux ouverts pour l'accueil des enfants écoliers et collégiens des personnels indispensables à la gestion de la crise : les services départementaux de l'Éducation nationale de la Moselle et les collectivités locales pleinement mobilisés.

Suite aux annonces du Président de la République, un service de garde a été mis en œuvre par les services de l'Éducation Nationale en lien avec les collectivités locales et la préfecture dès lundi 16 mars pour accueillir dans plus de 100 écoles et collèges, répartis sur l'ensemble du département de la Moselle, les enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire que nous vivons.

Tous les personnels ci-dessous qui n'auraient pas trouvé d'autres solutions de garde peuvent consulter le site internet de <u>l'académie de Nancy-Metz</u> ou de <u>la Direction académique de la Moselle</u> pour trouver le lieu de garde le plus proche.

## Cela concerne:

- Tous les personnels soignants et non soignants des établissements de santé publics et privés ;
- Tous les professionnels de santé de ville : médecins, infirmières, sages-femmes, pharmaciens, laborantins, biologistes, préparateurs en pharmacie, kinésithérapeutes, secrétariats médicaux ambulanciers ;
- Tous les personnels soignants et non soignants des établissements sociaux et médicosociaux suivants: EHPAD et EHPA (personnes âgées), établissements pour personnes handicapées, services d'aide à domicile, services infirmiers d'aide à domicile, service de lits d'accueil médicalisés et de lits halte soins santé;
- Tous les personnels des agences régionales de santé (ARS) engagés dans la gestion de l'épidémie.

Les enfants sont accueillis dans les écoles et collèges par des personnels volontaires de l'éducation nationale : chefs d'établissements et directeurs d'écoles, professeurs, personnels administratifs, accompagnant d'élèves en situation de handicap (AESH), Assistant d'éducation (AED), etc.

Dans la plupart des pôles, un accueil périscolaire est également proposé.

La liste de ces pôles d'accueil est disponible sur le site de <u>l'académie de Nancy-Metz</u> ou de <u>la</u> Direction académique de la Moselle.

Cette liste est évolutive et mise à jour régulièrement.

Cabinet du préfet
Service départemental de
la communication interministérielle

Tél: 03 87 34 87 25/ Mél: pref-communication@moselle.gouv.fr

**Contact presse** 

Service communication du rectorat 03 83 86 26 73

communication@ac-nancy-metz.fr